

FICHER DES JUIFS

Le fichier des Juifs est le nom générique donné aux différents registres instaurant le fichage généralisé des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale et constituant l'instrument des rafles.

En savoir plus

Ce fichier regroupe, en fait, plusieurs fichiers mis en place, entre 1940 et 1944, à l'initiative du gouvernement de Vichy. Ce fichage est un processus parfois initié par les autorités allemandes et mis en œuvre par l'administration et la police françaises en zone occupée comme en zone sud. Il commence par l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 qui fait obligation aux Juifs de la zone occupée de se présenter au sous-préfet de leur arrondissement pour s'y faire inscrire dans un registre spécial.

Ils se présentent dans les commissariats de police pour se faire recenser entre le 3 et le 19 octobre 1940.

Un fichier, dit fichier Tulard, du nom du haut fonctionnaire français qui l'a conçu, est ainsi constitué à partir des déclarations des Juifs français et étrangers domiciliés dans le département de la Seine.

La loi française du 2 juin 1941 prescrit le recensement des Juifs, étendu à la France entière. L'appartenance à la « race » juive est précisée dans une loi du même jour. Elle s'appuie sur la filiation liée à la religion (ascendants juifs) même en l'absence de croyance ou de pratique religieuse de la personne concernée.

La quasi-totalité des Juifs est recensée. On estime à environ dix pour cents seulement le nombre de personnes qui n'auraient pas obtempéré à l'ordre de Vichy.

Les nazis pratiquent des recensements de Juifs dans tous les pays occupés mais, en France, l'administration pétainiste se montre particulièrement zélée et les fichiers sont les instruments des rafles.

Références

- Peschanski Denis, 1997, *Le fichier juif* (article, gazette des archives). Éd. de la table ronde.
- Combe Sonia, 2001, *Archives interdites. L'histoire confisquée*. 2e édition. pp. 194-232. Éd. La Découverte,
- Joly Laurent, 2011, *L'antisémitisme de bureau. Enquête au cœur de la préfecture de police de Paris et du commissariat général aux Questions juives (1940-1944)*. Éd. Grasset,